



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

**Délibération N°2023-17**

MATIERE : Finances locales  
SOUS-MATIERE : Décisions  
budgétaires

**Objet :**  
**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2022 –  
RESIDENCE PIERRE  
ESTEVE**

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 29 Mars 2023 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 24 mars 2023,

**PRESENTS** : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Elisabeth ESCAFRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M22,

Considérant que les résultats de la résidence autonomie Pierre Estève constatés au Compte de Gestion 2022 et compte administratif 2022 doivent faire l'objet d'une affectation au budget primitif N+1.

Vu les résultats de clôture cumulés au 31/12/2022 à savoir :

Fonctionnement : + 251 778.59 €

Investissement : + 10 204.75 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats sur le budget primitif 2023 comme suit :

Section d'exploitation : R.002 Excédent reporté : 251 778.59 €

Section d'investissement : R.001 Solde d'exécution N-1 : 10 204.75 €

Accusé de réception en  
préfecture 011-261100150-  
20230329-DB202317-DE  
Reçu le 04/04/2023

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** l'affectation des résultats 2022 de la résidence autonomie Pierre Estève sur le Budget Primitif 2023.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary le 29 mars 2023

Le Président,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :

**06 AVR. 2023**

Certifié exécutoire par  
réception en Préfecture le :

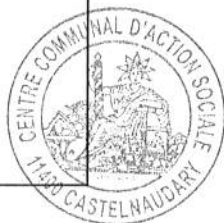
**04 AVR. 2023**

Et par publication le :

**06 AVR. 2023**

Par délégation,  
la Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA



Accusé de réception en  
préfecture 011-261100150-  
20230329-DB202317-DE  
Reçu le 04/04/2023